

oui, je veux parrainer un ENFANT malgache



- Je m'engage à verser mensuellement la somme de 25 € (*minimum*)*
- Je règle par virement automatique* (*moins coûteux pour l'association que le prélèvement*)
- Je règle une année de parrainage, soit€, par chèque ou par virement*, à renouveler annuellement le
- Je ne veux pas parrainer, mais vous adresse un chèque de €* pour soutenir les actions en faveur des enfants (*ou virement*).

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

E-MAIL :@.....

DATE ET SIGNATURE

* Vous bénéficierez d'une réduction fiscale de 66% de votre don.

Quelles relations avec votre filleul(e) ?

Il est vivement souhaitable d'écrire à votre filleul(e) 3 fois/an. Ces courriers transitent exclusivement par l'animateur de l'école. Plusieurs types d'acheminement sont utilisables : internet, voyageurs occasionnels, bénévole qui voyage. Sachez que votre courrier est reçu par l'enfant comme un cadeau.

Comment parrainer un enfant ?

En vous adressant à l'Association « Un Filleul pour Madagascar » par courrier, mail ou en allant sur le site internet de l'Association.

Un engagement de 3 ans minimum est souhaitable.



Association «UN FILLEUL POUR MADAGASCAR»
BP 36024 - 59706 MARCQ EN BAROEUL

Mail : unfilleul@gmail.com

Site : www.unfilleulpourmadagascar.fr

 Rejoignez-nous sur
facebook / un filleul pour Madagascar

IPNS - Photos : Association "Un filleul pour Madagascar" - 2022



PARRAINEZ UN ENFANT À MADAGASCAR

ET REJOIGNEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT



PARRAINER UN ENFANT À MADAGASCAR ?

C'est l'aider à grandir chez lui grâce à une alimentation équilibrée, à des soins médicaux et vestimentaires, et une éducation capable d'assurer son avenir.

POURQUOI PARRAINER ?

Encore aujourd'hui, plus de la moitié des enfants ne sont pas scolarisés. La scolarité, privée comme publique, est payante.

QUI SONT LES FILLEULS ?

Des enfants de familles extrêmement pauvres, ou des orphelins pris en charge dès l'âge de 3 ans.

À QUOI SERT LE PARRAINAGE ?

- A assurer les frais de scolarité, de nourriture, d'habillement et les soins médicaux d'un enfant.
- A le soutenir afin qu'il atteigne le niveau de scolarité correspondant à ses capacités.

QUEL PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES LOCALES ?

Depuis 2000, l'association s'appuie sur des partenaires qui s'engagent à respecter notre charte de parrainage. Les bénévoles de l'association vérifient régulièrement que les engagements sont tenus. Des échanges permettent de faire le point sur les difficultés et les besoins afin de trouver les meilleures solutions. Un animateur bénévole est en lien avec le/la responsable des parrainages dans chaque école.



Affranchir
au tarif en
vigueur

Où se trouvent nos filleuls ?



Plus de 200 filleuls(es)
en enseignement général
sont répartis sur 7 écoles de l'île

Talon à nous retourner à l'adresse ci-dessous



Association "Un filleul pour Madagascar"
BP 36024
59706 MARCQ EN BAROEUL